

CONDITIONS GENERALES DE PRESTATIONS d'ANALYSES du Laboratoire AVIMAR

Le Laboratoire AVIMAR est accrédité par le COFRAC, section Essais, sous le n° 1-1253.

La liste des analyses accréditées est disponible sur demande ou consultable sur le site du COFRAC www.cofrac.fr

ACHEMINEMENT DES ECHANTILLONS AU LABORATOIRE AVIMAR :

- Possibilité de dépôt des échantillons au Laboratoire
- Dans le cas de collecte des échantillons par nos soins : collecte assurée dans le respect de la chaîne du froid, par un technicien ou un transporteur, dans le cadre de circuits programmés.
- Dans le cas d'expédition d'échantillons, préciser sur les colis : LABORATOIRE AVIMAR - 46 BD CLEMENCEAU - 85306 CHALLANS

Joindre la demande d'analyse dans le colis. Réception du lundi au vendredi : 8 H 30 - 12 H 30 / 14 H 00 - 17 H 00

ACCEPTABILITE DES ECHANTILLONS :

Dans le cas où les échantillons réceptionnés ne répondent pas aux critères d'acceptabilité définis dans les textes de référence :

- Le Laboratoire AVIMAR prévient le client pour décider de la poursuite des analyses
- Le Laboratoire AVIMAR peut ne pas réaliser l'analyse sous accréditation et/ou émettre des réserves sur le résultat

Pour la microbiologie alimentaire, la quantité minimale d'échantillon à envoyer doit être de 100 grammes (sauf cas particuliers), la quantité doit être prélevée et conditionnée selon les bonnes pratiques de prélèvement (doubler la quantité si ajout de l'ABVT ou l'histamine à la demande microbiologique). Pour les autres demandes d'analyses : nous contacter avant d'envoyer les échantillons.

METHODES :

Les méthodes utilisées sont décrites dans l'annexe ci-jointe : E72 000 Liste des méthodes. La validation de cette convention vaut pour acceptation des méthodes sauf spécifications contraires ou particulières, indiquées par le client sur cette présente convention (page 3) ou sur le document accompagnant les échantillons lors de la demande d'analyse.

Si pour un même paramètre, le laboratoire propose une méthode normalisée accréditée et une méthode alternative accréditée, c'est la méthode alternative qui est mise en œuvre préférentiellement, sauf spécifications contraires du client.

S'il existe plusieurs méthodes alternatives accréditées pour un même paramètre, le laboratoire reste libre d'utiliser la méthode alternative de son choix sauf spécifications contraires du client.

LOGO COFRAC :

Un résultat d'analyse entrant dans le champ d'accréditation du laboratoire AVIMAR est rendu sous accréditation Cofrac lorsque la méthode décrite et le champ d'application sont respectés et conformes aux exigences de la norme NF EN ISO 17 025 et aux exigences du Cofrac. Dans le cas contraire le résultat est rendu hors accréditation. Le laboratoire AVIMAR n'autorise pas ses clients à faire référence à son accréditation et à utiliser le logo Cofrac autrement que par la reproduction intégrale des rapports qu'il a émis.

SOUS-TRAITANCE :

Le laboratoire se réserve le droit d'avoir recours à une sous-traitance pour un essai entrant dans son champs de compétence : soit en cas de circonstances imprévues (volumes de travail, incapacité momentanée...), soit par nécessité de connaissances techniques supplémentaires (ex : envoi à un laboratoire de référence). Une information de cette sous-traitance figure sur le rapport d'analyse.

Le laboratoire peut également faire appel à une sous-traitance, si une analyse demandée par un client est en dehors de son champ de compétences. Le client est prévenu de cette sous-traitance, et celle-ci est indiquée sur le rapport d'analyse.

DECLARATION DE CONFORMITE et CHOIX DES CRITERES pour la microbiologie alimentaire :

Toute demande de déclaration de conformité devra être associée à un référentiel avec des **critères définis**. La déclaration de conformité ne tient pas compte de l'incertitude associée aux résultats. Elle est couverte par l'accréditation lorsque toutes les analyses concernées sont accréditées.

→ A renseigner :

. Souhaite une déclaration de conformité sur le rapport d'essais selon les règles ci dessous : Oui Non

Pour n=1 : si résultat <m alors « Conforme aux critères du référentiel » ; si résultat >m alors « Non Conforme aux critères du référentiel »

Pour n= 5 : interprétation selon les règles décrites dans le référentiel FCD concernant les critères microbiologiques.

. Votre choix des critères :

Critères internes entreprise définis dans un document qualité et transmis au laboratoire

Critères proposés par les interprofessions, précisez :

Distribution (FCD) applicables aux produits dans le conditionnement initial du fabricant

Charcuterie - Traiteur Artisanal

Restauration

Autre :

Autres critères :

Note : Si les critères ne sont pas précisés dans la demande d'analyse, le laboratoire se réserve le droit de mettre les critères qu'il estime les plus appropriés comprenant au minimum ceux prévu par la réglementation R CE n°2073/2005. Les seuils de réponses sont par défaut ceux qui découlent de l'application des méthodes d'analyses en tenant compte des critères définis.

CONSERVATION DES ECHANTILLONS Post Analyse en Microbiologie alimentaire : sauf cas particulier, une portion d'échantillon est conservée par congélation jusqu'à ce que tous les résultats aient été obtenus. Cet échantillon pourra être utilisé en cas de complément d'analyse (ex : dénombrement listeria) ou en cas de relance de l'analyse. La congélation est susceptible de modifier la flore microbienne.

DELAIS OBTENTION DES RESULTATS : 5 à 10 jours ouvrés à partir du début de l'analyse (sauf cas particuliers et analyses sous traitées)

TRANSMISSION DES RESULTATS :

Sauf avis contraire de votre part, **les rapports sont expédiés par mail selon la convention de preuve ci-dessous.**
Nous n'imprimons plus les résultats envoyés par mail. Si vous souhaitez continuer à recevoir vos résultats par courrier, merci de nous en informer par écrit. Dans ce cas, il y aura une facturation des frais d'envoi de 1.50 E par envoi.

Convention de preuve :

Préservation de l'intégrité des données :

Assurée par l'utilisation d'un format pdf autorisant uniquement la lecture, l'enregistrement et l'impression.

Préservation de l'authenticité du courriel émis :

L'adresse mail de l'émetteur du courriel est celle de notre laboratoire, dont le nom de domaine est : @avimar.net

Les mails sont envoyés par les personnes habilitées à la validation des rapports.

Préservation de la confidentialité de la transmission :

Les rapports sont transmis uniquement à des destinataires reconnus.

➔ **Seuls les courriels sont envoyés aux adresses mail fournies par vous, mentionnez ci-dessous :**

.....@.....
.....@.....
.....@.....

Préservation de l'intégrité des données lors de l'archivage :

Les rapports stockés sur nos serveurs, pour une durée minimale de 5 ans, sont exactement la copie des rapports que nous vous envoyons.

CONFIDENTIALITE :

- . Le laboratoire AVIMAR est responsable de la gestion de toutes les informations obtenues ou générées au cours de ses activités.
- . Les membres du Laboratoire AVIMAR sont tenus au secret professionnel et s'engagent à ne pas publier, ni communiquer à des tierces personnes tant physiques que morales, le contenu et les résultats des travaux sauf accord préalable entre les parties. Cette définition ne s'applique pas :
 - aux informations qui seraient du domaine public ou qui le deviendraient sans infraction du Laboratoire AVIMAR au présent accord.
 - aux informations dont le Laboratoire AVIMAR pourrait prouver avoir connaissances avant qu'elles lui soient communiquées par le client
 - aux informations qui auraient été communiquées au Laboratoire AVIMAR sans obligation de secret par un tiers lui-même titulaire du droit de les divulguer.
- . Les informations confidentielles sur le client obtenues auprès de sources autres que le client lui-même (plaignants, autorités ...) sont maintenues confidentielles entre le client et le laboratoire. Le laboratoire préserve la confidentialité du fournisseur (source) de ces informations et son identité n'est pas divulguée au client sauf accord préalable de la source.
- . Si le laboratoire a l'intention de rendre publiques certaines informations (ex : publication scientifique ...), le client est averti à l'avance.
- . Le laboratoire peut également être amené à divulguer des informations confidentielles dans le cas des évaluations menées par le Cofrac (lui-même soumis à l'obligation de confidentialité) ou lors de demandes d'autorités réglementaires, ou sur décisions judiciaires ou administrative, ou dans le cadre réglementaire de transmissions à des bases scientifiques nationales.

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS : Le laboratoire traite uniquement les réclamations qui lui sont transmises par écrit. Le processus de traitement des réclamations est à la disposition des clients qui en font la demande.

ASSURANCE : Le Laboratoire AVIMAR confirme disposer d'une assurance permettant de garantir sa responsabilité à l'égard du client.

ACCEPTATION des Conditions de Prestations : Après communication au client des présentes conditions de prestations, et sans retour de sa part de ce document signé, l'envoi d'un échantillon pour analyse vaut pour acceptation des conditions décrites dans ce présent document. La dernière version est téléchargeable à partir du site Web d'AVIMAR et le lien est présent dans le corps de mail des envois de rapports d'analyses pour rappeler la mise à disposition des CGP et la possibilité de les télécharger pour nous transmettre toutes modifications (adresses mail...) dans le cadre de la revue de contrat.

LITIGES : En cas de difficulté sur l'interprétation ou l'exécution du présent contrat, les parties s'engagent à s'efforcer de résoudre leurs difficultés à l'amiable. En cas de désaccord persistant, il sera fait appel aux tribunaux de La Roche Sur Yon.

VALIDITE ET REALISATION : Le contrat ainsi que les conditions tarifaires prennent effet à la date de signature du devis pour une durée de 1 an à compter de la signature. Il est renouvelable par tacite reconduction. Toute modification ou résiliation sera signifiée par lettre recommandée avec A/R, 3 mois avant l'échéance souhaitée.

FACTURATION ET REGLEMENT : Mensuelle - Règlement : par chèque ou virement - Délai de règlement : 30 jours fin de mois – Envoi des factures uniquement par mail.

Adresse mail à préciser :@.....

Si vous souhaitez continuer à recevoir vos factures par courrier, merci de nous en informer par écrit. Il y aura une facturation des frais d'envoi de 1.50 E par envoi.

Pour le Laboratoire AVIMAR

Fait à Challans le
Marielle FLEURY
Responsable Laboratoire



Pour le Client :

Fait àle.....
Nom et qualité du signataire + cachet de la société

Annexe 1 : E72 000 Liste des méthodes

Codes Méthodes	Libellés Méthodes *
	Liste des méthodes accréditées consultable sur le site du COFRAC www.cofrac.fr - Accréditation COFRAC, section Essais, sous le n° 1-1253.-
S22202	SALMONELLE Recherche dans l'environnement des productions animales - NF U 47-100
S22201	SALMONELLE Recherche - Variante de NF U 47-100 (MSRV – Arrêté du 24/04/2013) - Salmonelles mobiles
S22200	SALMONELLE Recherche - Méthode interne (MSRV hors espèces citées dans A. du 24/04/13) - Salmonelles mobiles
H00AM	AEROBIES MESOPHILES dénombrement - NF ISO 4833
H00ASR	ANAEROBIES SULFITO-REDUCTEURS dénombrement - NF V 08-061
H00BC	BACILLUS CEREUS dénombrement - NF ISO 7932
H00C1	COLIFORMES TOTAUX dénombrement- NF V08-050
H00C2	COLIFORMES Thermotolérants dénombrement - NF V08-060
H00CAMP	CAMPYLOBACTER recherche - Méthode Interne ou CampyFood (validation ISO 16140)
H00CAMPD	CAMPYLOBACTER dénombrement - Méthode CASA ou CampyCount (validation ISO16140)
H00CP	CLOSTRIDIUM PERFRINGENS dénombrement - NF ISO 7937
H00E	ENTEROBACTERIES dénombrement - NF V08-054
H00EC	E. COLI dénombrement - NF ISO 16649-2
H00ECNPP	E-COLI NPP dénombrement - NF ISO 16649-3 (coquillages vivants ...)
H00LACT	Bactéries LACTIQUES dénombrement - NF ISO 15214
H00LEV1	LEVURES ET MOISSURES dénombrement - NF V08-059
H00LIST_ISO	LISTERIA recherche - NF ISO 11290-1
H00LIST	LISTERIA recherche - Méthode Alternative validée ISO 16140 : AES 10/03-09/00
H00LIST_PCR	LISTERIA recherche par PCR - Méthode iQ-Check - Validée ISO 16140
H00LIST_ISOD	LISTERIA dénombrement - NF ISO 11290-2
H00LIST2	LISTERIA dénombrement - Méthode Alternative validée ISO 16140 : AES 10/05-09/06
H00P	PSEUDOMONAS spp dénombrement - NF ISO 13720
H00SALI	SALMONELLE recherche - NF ISO 6579 -1
H00SALM	SALMONELLE recherche - Méthode Alternative, validée ISO 16140, BRD 07/11-12/05
H00SALM_PCR	SALMONELLE recherche par PCR - Méthode iQ-Check - Validée ISO 16140
H00S	STAPHYLOCOQUES Coagulase +, dénombrement - NF ISO 6888-2
H00TOX	Recherche d'Entérotoxines Staphylococciques - Méthode ANSES / VIDAS – validée ISO 16140
H00EC1	Recherche de E. Coli O157 incluant H7 - Méthode VIDAS validée ISO 16140

* liste non exhaustive, pour toute autre méthode, nous contacter

Précisions sur les méthodes mises en œuvre :

(sauf avis contraire du client, à préciser sur cette présente convention ou sur la demande d'analyse accompagnant les échantillons)

- Concernant le choix des méthodes d'analyses pour Salmonelle et Listeria : les méthodes alternatives accréditées sont mises en œuvre préférentiellement aux méthodes normalisées accréditées afin de réduire les délais d'analyse.

- S'il y a plusieurs méthodes alternatives indiquées pour un même paramètre, le laboratoire reste libre d'utiliser la méthode alternative de son choix.

- Méthode Salmonelle ISO 6579-1 : La méthode est réalisée hors annexe D. Cette annexe concerne la recherche des sérovars spécifiques de Salmonella Typhi et de Salmonella Paratyphi.

- **En cas de présence de Salmonelle, un sérotypage de la souche est systématiquement effectué** (sauf avis contraire du client).

Si besoin, remarque(s) du client à propos des méthodes

CONDITIONS PARTICULIERES LIEES AU CLIENT

Client (coordonnées complètes du client) :

Plan d'échantillonnage du client (*) :

Modalités de transmission des demandes d'analyses (*) :

Pour les Analyses en Santé Animale :

Dans le cadre de la recherche de salmonelle dans l'environnement des productions animales, il est préconisé de nous demander le formulaire de saisie des demandes d'analyse (E71 02) et de le compléter pour accompagner l'envoi de vos échantillons.

Pour les Analyses des Aliments :

Afin d'éliminer toutes erreurs de ressaisie de vos demandes d'analyse, celles-ci sont à transmettre par l'un des deux modes suivants :

- . **Saisie directe sur le portail client de notre site web** (www.avimar.fr)
- . **Saisie sur un fichier Excel fournis par le laboratoire AVIMAR** (fichier complété à nous envoyer par mail)

Commentaire si besoin :

.....

Sur votre demande d'analyses, il doit être clairement indiqué :

- . Les critères : ceux-ci devront être préalablement définis dans des référentiels codifiés et transmis au laboratoire
- . Les dates d'analyses souhaitées (en évitant WE et jour fériés)
- . Si besoin, les ruptures de froid et le modèle souhaité (2/3 – 1/3 ...)
- . Toutes les informations concernant les échantillons à reporter sur les rapports d'essais

Modalités de prélèvements des échantillons :

Les échantillons pour analyses sont préparés par le client (sauf dispositions contraires et sous réserve d'avoir informé AVIMAR).

Modalités d'acheminement des échantillons à AVIMAR (*) :

- Dépôts au laboratoire par le client
- Collecte par les préleveurs AVIMAR
- Envoi par poste ou transporteur

Note = Si les échantillons sont collectés par le laboratoire AVIMAR, ceux-ci devront être prêts et à la disposition du préleveur afin de lui éviter toute attente

Modalités de transmission des résultats :

Les rapports d'analyses sont transmis aux clients sous format électronique, et par courriel, aux destinataires définis dans la présente convention.

Pour tous les clients qui saisissent leurs demandes d'analyses en ligne :

- . Possibilité de consulter les rapports sur le site.
- Attention, seuls les résultats dont le statut est SI (validé Signé) font foi.
- . Possibilité d'avoir des extractions des résultats sur format Excel.

Tarif de la prestation : Voir devis joint N° du, à valider pour acceptation.
Les prix sont fermes pour un an à compter du début de la prestation.

(*) A définir avec le client sur cette annexe 2